

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### **4245, boulevard Décarie**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015, à 19 h, au 6445, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la hauteur d'une clôture à l'avant du bâtiment situé au 4245, boulevard Décarie.

Cette dérogation mineure autoriserait l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 3,5 mètres au lieu de 0,90 mètre, et ce, malgré le paragraphe 1 de l'article 6 du *Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. C-5).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 13 mai 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate